

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2010
Publication : 09/04/2010



Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation
Le Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Ludovic LIONS

N° CP-2010-5-4-2

Séance du jeudi 1^{er} avril 2010

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

FONDS D'INTERVENTION POUR LA PREVENTION DES VIOLENCES SCOLAIRES PROJETS D'ACTIONS MIS EN ŒUVRE PAR DES COLLÈGES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération CG 2009-5-4-3 du Conseil Général du 10 décembre 2009 fixant le budget départemental consacré à l'insertion des jeunes pour l'année 2010, et donnant compétence à la Commission Permanente pour l'examen des demandes nouvelles de subvention en cours d'année,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Attribue un crédit de 8 849 € pour les projets présentés par cinq collèges,
- ❖ Autorise les versements des financements correspondants pour ces projets, soit :
 - 2 000 € au collège PFEFFEL de Colmar,
 - 1 200 € au collège ZOLA de Kingersheim,
 - 3 705 € au collège PREVERT de Wintzenheim
 - 344 € au collège MERMOZ de Wittelsheim
 - 1 600 € au collège de Bourtzwiller.

❖ Précise que la dépense correspondante d'un montant de 8 849 € sera prélevée sur la politique H011, programme H711, imputation 0-65-51-65737-3037-010.

LE PRÉSIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke at the top right.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions